



RCS : QUIMPER
Code greffe : 2903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de QUIMPER atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 00114
Numéro SIREN : 340 716 331
Nom ou dénomination : SODIAL - LE GALL

Ce dépôt a été enregistré le 25/06/2014 sous le numéro de dépôt 1972



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

23 JUIN 2014

29000 QUIMPER

SODIAL - LE GALL

Société par actions simplifiée au capital de 170 000 euros
Siège social : Z.I. de Kerdroniou - 4, rue Robert Guichaoua
29000 QUIMPER
SIREN 340 716 331 RCS QUIMPER

REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE QUIMPER

Le soussigné,

Mikaël KERBOURC'H, agissant en qualité de représentant légal de la société CRUMUNY, Société à responsabilité limitée au capital de 114 855 euros, dont le siège social est fixé Z.I. de Kerdroniou - 4, rue Robert Guichaoua - 29000 QUIMPER, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro SIREN 444 349 302 RCS QUIMPER,

Président de la société SODIAL - LE GALL, société par actions simplifiée au capital de 170 000 euros, dont le siège social est Z.I. de Kerdroniou - 4, rue Robert Guichaoua, 29000 QUIMPER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro SIREN 340 716 331 RCS QUIMPER,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société SODIAL - LE GALL a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2013,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire compte tenu d'une restructuration du groupe.

G

U

.../...

AK

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société SODIAL - LE GALL qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de **quatre mois** pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

Fait à QUIMPER

Le 18 JUIN 2014

Pour la Société CRUMUNY, Président
Mr Mikaël KERBOURC'H

SODIAL LEGALL

SAS au capital de 170 000 €

ZI de Kerdroniou

4 rue Robert Guichaoua

29000 QUIMPER

Siren : 340 716 331

Tél. 02 98 53 01 01 Fax 02 98 90 07 23

6.

ORDONNANCE :

Nous, **P. DIEUMEGARD**,
Président du Tribunal de Commerce de QUIMPER,
Assisté de la S.C.P. DE KERGARIOU, Greffier associé auprès dudit Tribunal,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les dispositions de l'Article L.225-100 du Code de Commerce,

Attendu que

La société SODIAL - LE GALL (SAS)
4, rue Robert Guichaoua
ZI de Kerdroniou
29000 Quimper

sollicite en application du texte susvisé que soit exceptionnellement prorogé le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes sociaux ;

Attendu que la motivation exposée par le requérant permet de justifier du bien-fondé de la demande, il convient de faire droit à la requête par lui présentée ;

PAR CES MOTIFS :

PROROGEONS jusqu'au 31 octobre 2014

au bénéfice de :

la société SODIAL - LE GALL (SAS)
4, rue Robert Guichaoua
ZI de Kerdroniou
29000 Quimper

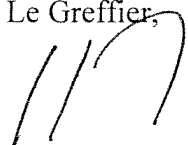
le délai au terme duquel, l'assemblée générale ordinaire annuelle devra se réunir à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Fait à QUIMPER, le

24 juin 2014

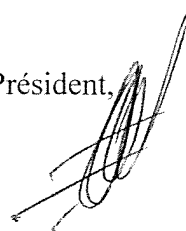
Pour la SCP DE KERGARIOU,

Le Greffier,



G. DE KERGARIOU

Le Président,



P. DIEUMEGARD

Numéro d'inscription au répertoire général :2014 003727

Frais de Greffe : 37,87 euros dont 5,33 euros de TVA.